

COMPTE-RENDU

DE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA VILLE DE GENÈVE

PENDANT

l'année 1856

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif.



Genève,

IMPRIMERIE D'É. CAREY, RUE VERDAINE, 268.

1857



COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE GENÈVE

PENDANT

l'année 1856

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif.



GENÈVE,

IMPRIMERIE D'ELIE CAREY, RUE VERDAINE, 268.

1857



Compte-Rendu
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA VILLE DE GENÈVE
Pendant l'année 1856.

MESSIEURS,

Le Conseil Administratif de la ville de Genève forcé par les circonstances, vient donner, dès à présent, le Compte-Rendu de son Administration pendant l'année 1856, cela, conformément à la loi du 5 février 1849, sur les attributions des Conseils Municipaux et l'Administration des Communes. Chacun comprendra qu'il n'a pas été possible de réunir et de compléter les documents nécessaires pour le Compte-Rendu des recettes et dépenses comme cela avait lieu chaque année; la loi du 13 décembre 1856 est venue brusquement interrompre la Session du Conseil Municipal, bien des intérêts ont souffert, et il ne faut pas s'étonner si notre Compte-Rendu de 1856 présente quelques travaux et quelques articles de dépenses en suspens.

Personnel.

Pendant l'année 1856, le Conseil Administratif a fait les nominations suivantes :

M. *Decor* Émile a été nommé sous-receveur de l'Octroi.

Le Conseil Administratif a nommé visiteurs à l'Octroi :

MM. *Held*,
Sallaz,
Hermenjat Jean-Louis,
Desmouilles,
Floquet Joseph,
Ravy Antoine,
Gander Isaac,
Millenet,
Rigaud dit *Châtrier*,
Fleulet,
Decourieux,
Journaux,
Vicien,
Voisin,
Dunant,
Perrin.

MM. *Berthoud* Henri et *Durand* Jean-Marie ont été nommés inspecteurs municipaux.

M. *Burri* Philippe a été nommé inspecteur du service de l'éclairage de la Ville.

M. *Dupin* Jean-Henri a été nommé distributeur à la Bibliothèque publique.

M^{me} *Haim* a été nommée concierge du bâtiment d'Écoles des Terreaux-du-Temple.

M^{me} veuve *Burtin* a été nommée concierge du bâtiment de Chantepoulet.

État Civil.

Mouvement de la population de la ville de Genève pendant l'année 1856.

Naissances :

Du sexe masculin	421
Du sexe féminin	411
	<u>852</u>

Enfants naturels :

Du sexe masculin	49
Du sexe féminin	55
	<u>Total, 916</u>

Soit 105 de plus qu'en 1855.

Récapitulation :

Genevois	455
Suisses d'autres cantons . .	164
Étrangers	299
	<u>Total, 916</u>

Naissances à l'étranger transcrites à Genève. 57

Décès :

Du sexe masculin	520
Du sexe féminin	555
	<u>Total, 655</u>

Soit 61 de moins qu'en 1855.

Morts-nés :

Du sexe masculin	50
Du sexe féminin	18
	<u>Total, 48</u>

Soit 4 de plus qu'en 1855.

Décès à l'étranger transcrits à Genève 18
 Soit 5 de plus qu'en 1855.

Mariages :

Entre Genevois	84
Entre Genevois et étrangères.	82
Entre étrangers et Genevois ^{es}	55
Entre étrangers	62
Total,	<u>281</u>

Soit 58 de plus qu'en 1855.

Plus : 10 mariages de citoyens Genevois contractés à l'étranger et transcrits à Genève.

Divorces : 10.

Soit 5 de plus qu'en 1855.

Vente de terrains.

En 1844, le Conseil Municipal avait décidé de disposer de la parcelle de terrain appartenant à la ville de Genève, au bas de la rampe des Pâquis. Cette résolution n'eut pas de suite, parce que les circonstances avaient changé; dès lors, le Conseil Administratif a proposé au Conseil d'Etat d'échanger cette parcelle contre une autre prise sur le terrain des fortifications. Cette affaire n'a pas encore eu de solution.

Le Conseil Administratif a annoncé la vente aux enchères publiques de la parcelle de terrain disponible à la place de Bel-Air. Cette vente n'a pu avoir lieu, faute d'enchérisseurs.

En suite de l'arrêté du Conseil Municipal du 15 février 1856, la parcelle de terrain située à l'avancée de Cornavin, a été cédée à la Compagnie du chemin de fer;

le prix de cette cession a été fixé par la Commission des experts à 240 francs la toise, soit pour 23 toises 8 pieds, 103,950 francs, tous frais de déplacement compris; la fontaine et le bois des arbres restant à la Ville.

Octroi Municipal.

Le produit de l'Octroi a été (brut) en 1856, 309,375 fr. 53 c., soit 26,031 fr. 26 c. de plus qu'en 1855 et 20,253 fr. aussi de plus qu'en 1854.

La recette provenant des liquides en 1856, est de.....	Fr. 190,280 20
Elle était en 1855, de.....	- 171,136 62
En plus en 1856.....	- 19,143 58

Celle du vin du Canton, des autres cantons de la Suisse, du pays de Gex et de la zone de Savoie, est de..... 65,005 set. 14 q.
Elle ne s'était élevée, en 1855, qu'à 49,472 » 1 »

Ce qui fait une différence en plus, en 1856, de..... 15,433 set. 13 q.
soit 19,527 fr. 25 c.

38,036 set. 22 q. proviennent du Canton.
25,489 « 16 » » des aut. cant. de la Suisse.
1,479 » » » de la zone de Savoie.
53,754 » 20 » sont en vin blanc.
11,240 » 18 » » rouge.

Le droit de l'Octroi a été perçu en 1855 sur..... 29,564 set. 16 q.
vins étrangers. En 1856 il ne l'a été que sur..... 27,443 » 12 »
différence en moins 1856..... 2,121 » 4 »
22,368. 19 sont en vin rouge.
5,074. 17 » blanc.

On a perçu le droit d'Octroi pour la
 bière sur..... 11,019 set. 18 q.
 tandis qu'en 1855, il ne l'a été que sur. 10,859 » 8 »
 ce qui fait une différence en plus en
 1856 de..... 160 » 10 »
 soit 321 fr. 2 c.

Le nombre des bœufs sur lesquels le droit d'Octroi a
 été acquitté s'est élevé à 2,704 soit 41 de plus qu'en
 1855, leur poids moyen est de 1,239 liv. soit 4 liv. de
 plus qu'en 1855.

460 proviennent du Canton.
 1,568 » des autres cantons de la Suisse.
 498 » de France.
 178 » de Savoie.

Le droit a été perçu sur 986 vaches, soit 205 de plus
 qu'en 1855; leur poids moyen est de 993 livres, soit 82
 livres de plus qu'en 1855.

370 proviennent du Canton.
 256 » des autres cantons de la Suisse.
 234 » de France.
 126 » de Savoie.

Les droits ont été perçus sur :
 1,313 veaux provenant du Canton.
 229 » » des aut. cantons de la Suisse.
 1,355 » » de France.
 15,514 » » de Savoie.
18,411 soit 779 de plus qu'en 1855, ce qui a donné sur
 la recette une différence en plus de 1,480 fr. 10 c.

157	moutons	provenant	du Canton.
2,832	»	»	des aut. cantons de la Suisse.
331	»	»	de France.
16,525	»	»	de Savoie.
<hr/>			
19,845	soit 3,533 de plus qu'en 1855 ou 2,119 fr. 80 c.		

526	porcs	provenant	du Canton.
622	»	»	des autres cantons de la Suisse.
432	»	»	de France.
543	»	»	de Savoie.
<hr/>			
2,123	soit 162 $\frac{1}{2}$ ou 528 fr. 19 c. de plus qu'en 1855.		

Le droit d'abattage a été perçu en 1856 sur :

2,704	bœufs.
986	vaches.
2,080	porcs.
18,408	veaux.
19,843	moutons.
48	chèvres.

44,069 têtes qui ont produit 17,824 fr. 55 c , soit 4,699 têtes ou 1,586 fr. 40 c. qu'en 1855.

Il a été abattu :

2,704	bœufs.
985	vaches, <i>une</i> étant ressortie de Ville et reconnue.
2,081	porcs, <i>un</i> étant de l'année 1855.
18,403	veaux, <i>cinq</i> étant ressortis de Ville sans être reconnus.
19,815	moutons, <i>vingt-huit</i> sont ressortis de Ville sans être reconnus.
37	chèvres, <i>onze</i> sont ressorties de Ville sans être reconnues.

La recette totale sur les comestibles en 1856 est de

94,3020 fr., 74 c. soit 7,389 fr. 32 c. de plus qu'en 1855.

Celle sur les fourrages s'est élevée à 5,639 fr. 19 c., soit 297 fr. 21 c. de moins qu'en 1855.

Le droit a été perçu sur :

12,317 ¹⁶/₂₄ moules de bois arrivés par le lac.
 2,656 chars arrivés à un cheval.
 681 chars à deux chevaux,
 qui ont produit 19,067 fr. soit 27 fr., 3 c. de moins qu'en 1855.

Les contraventions d'Octroi ont été en 1856 de 221, soit 18 de moins qu'en 1855; 11 ont été déférées aux Tribunaux, les autres ont été l'objet de transactions.

Le produit des amendes n'étant pas encore entièrement perçu, nous ne pouvons pour le moment en indiquer la somme totale.

L'année dernière, nous vous parlions d'un nouvel impôt sur les patentes destinées non point à remplacer l'Octroi, mais à parer soit au déficit de son produit, soit aux frais de perception qui augmenteront. Dans le projet de Budget que nous avons présenté au Conseil Municipal, nous avons prévu des ressources extraordinaires pour subvenir à des dépenses extraordinaires; nous n'avons pas fixé le mode de perception d'un nouvel impôt nécessaire; le Conseil Municipal n'ayant pas mission de le créer, nous laissons au Conseil d'État à qui appartient l'approbation à donner à notre budget le soin de choisir et de présenter au Grand Conseil une loi donnant à la ville de Genève les moyens de subvenir aux dépenses que nécessite sa position.

**Hôtels, Auberges, Cafés, Cabarets et Logis
d'ouvriers.**

Au 31 décembre 1856, le nombre de ces établissements dans la commune de Genève, était :

6	de	1 ^{re} classe.
25	de	2 ^e »
39	de	3 ^e »
123	de	4 ^e »
69	de	5 ^e »
45	de	6 ^e »
67	de	7 ^e »
221	de	8 ^e »

Total, 595

C'est un nombre égal de 1^{re} classe en 1855.

» 1 établissement de 2^e » de plus.

» 2 » de 3^e » de plus.

C'est un nombre égal de 4^e » en 1855.

» 12 établissements de 5^e » de plus.

» 3 » de 6^e » de plus.

» 6 » de 7^e » de plus.

» 21 » de 8^e » de plus.

Éclairage de la Ville.

L'éclairage de la ville a été, pendant l'année 1856, l'objet d'une surveillance très-active de la part de l'Administration municipale. Un agent spécial a été chargé tout particulièrement de l'inspection de ce service, sur

lequel des plaintes s'étaient produites avec quelque fondement.

Les détails donnés dans notre *Compte-Rendu de 1855* sur ce service, ne nous paraissent pas devoir être reproduits cette année, ce ne serait qu'une répétition superflue.

L'éclairage au gaz a été le sujet de négociations importantes, terminées par une nouvelle convention avec la Société, qui, jusqu'ici, a fait valoir cette industrie parmi nous.

L'agrandissement de la ville et l'augmentation du territoire de la Commune sont les causes principales qui ont conduit à élargir les bases du traité de 1844, ce traité n'étant applicable qu'à la partie de la ville renfermée dans les anciennes fortifications. En dehors de cette limite, plusieurs rues étaient déjà ouvertes et peuplées; de nombreuses routes appelées aussi à devenir des rues étaient livrées à la circulation; les parties extérieures de la Commune étaient dépourvues de moyens d'éclairage efficaces; la gare centrale des chemins de fer allait elle-même se construire au dehors de la ville; enfin, il y avait une extrême convenance, pour la Commune en général, d'aider l'Autorité cantonale à réaliser le mieux et le plus vite possible la valeur que représente le terrain des fortifications, en rendant facile l'éclairage des nouvelles voies de communication.

Deux moyens se présentaient pour atteindre ce but complexe: construire ou faire construire une usine spéciale pour l'éclairage des nouvelles parties de la Commune, ou bien traiter, pour cet éclairage, avec la Société genevoise, qui est propriétaire de l'usine de la Coulouvrenière.

Le premier moyen exigeait une dépense considérable et en grande partie improductive pendant longtemps; il ne pouvait être adopté que dans le cas où la Société ge-

nevoise se fût refusée à de nouvelles combinaisons basées sur l'équité et de nature à satisfaire tous les intérêts. Heureusement, les négociations entamées par le Conseil Administratif ont complètement réussi dans ce but, à la satisfaction de tous ceux qui ont examiné les éléments de cette affaire.

Par la nouvelle convention, la Société genevoise a vu étendre à tout le territoire de la Commune son droit exclusif de poser et de conserver des conduites à gaz sous la voie publique; et ce droit, qui, suivant le premier traité, cessait avec l'année 1864, a été prolongé jusqu'à la fin de 1895. De plus, le prix du gaz, pour l'éclairage public, a été conservé à peu près comme auparavant; et, pour l'éclairage particulier et le chauffage, son maximum a été maintenu à 45 centimes le mètre cube, jusqu'à la fin de 1864, et fixé à 40 centimes pour le reste de la concession.

En retour de ces conditions, la Commune a d'abord reçu 25,000 fr., à titre d'indemnité, pour le matériel d'éclairage qu'elle possédait, et maintenant elle touchera, depuis l'année 1857 jusqu'à la fin de 1895, 2,500 fr. par mois, soit 30,000 fr. par année, comme redevance de la dite Société.

A ces ressources nouvelles, se joignent, pour la Commune, de nombreux avantages, dont voici les principaux :

La Société est tenue d'introduire complètement à ses frais l'éclairage public et particulier dans toutes les parties de la Commune, suivant de certaines règles établies par la convention; et, en particulier, cet éclairage est obligatoire le long de toute voie publique établie définitivement et liée à une voie déjà éclairée au gaz. Il n'est guère nécessaire de faire remarquer que cette dernière condition est d'une haute importance pour l'exploitation du terrain des fortifications.

Tout nouveau système d'éclairage peut être substitué à celui par le gaz ; et, dans ce but, des essais sérieux et indépendants de la Société, peuvent avoir lieu sur la voie publique.

L'Autorité municipale modifie ou approuve tous les détails de la canalisation et des appareils d'éclairage,

Les conditions du service public sont devenues claires, précises et faciles à surveiller.

Les conditions pour la fourniture du gaz aux particuliers, tant pour l'éclairage que pour le chauffage, sont tout spécialement détaillées et garanties.

Toute vérification de compteurs et de pression du gaz dans les conduites, peut avoir lieu à la diligence de l'Autorité municipale.

Enfin, pour toutes les voies publiques appartenant à l'État, dans le territoire de la Commune, l'Autorité cantonale peut exiger l'introduction du gaz, aux mêmes conditions que l'Autorité municipale.

Il y a peu d'années qu'on eût pu songer à réunir, en faveur de la Commune et du public en général, des avantages aussi nombreux et aussi importants. La Société genevoise n'aurait, en aucune façon, voulu escompter ainsi l'avenir, malgré l'augmentation progressive et probable de ses revenus. Mais l'établissement du chemin de fer de Lyon à Genève est venu changer la face des choses, par la réduction certaine et considérable que subira le prix du transport de la houille, matière première, et jusqu'ici la plus profitable, pour la production du gaz d'éclairage. Aussi la commune de Genève ne doit pas regretter le million qu'elle a offert généreusement pour les chemins de fer, à une époque où l'on ne pouvait pas encore prévoir l'avantage direct et si promptement réalisé qu'elle va retirer de la convention nouvelle pour l'éclairage de son territoire.

Nettolement de la Ville.

Les 5 agents de la Municipalité se sont occupés d'une manière toute particulière de cette partie de la salubrité publique, l'on ne saurait apporter une attention trop rigoureuse dans la sévère exécution du règlement en ce qui concerne le fermier des boues.

Les rapports faits sur l'entrepreneur chargé de l'enlèvement des boues et immondices prouvent que les inspecteurs municipaux ont fait ce service avec soin et exactitude.

Secours contre l'incendie.

Il y a eu pendant l'année 1856, 87 alertes qui se classent ainsi :

Dans la ville.

Feux de cheminées ordinaires	43
Feux de cheminées inquiétants	9
Feux peu graves de nuit	6
Feux peu graves de jour	5
Feux graves de nuit	2
Feux graves de jour	3
Fausses alertes	14

Hors de ville.

Secours arrivés sur les lieux	4
Total, —	87

Le matériel des secours contre l'incendie continue à être entretenu en parfait état.

Police municipale.

Les agents de la police Municipale ont porté toute leur attention sur les objets qui ont rapport à la petite voirie.

Ils se sont constamment renfermés dans les attributions conférées au Conseil Administratif.

Ils ont surveillé l'exécution des règlements de Police qui s'appliquent aux objets énumérés en l'art. 18 de la loi du 5 février 1849, et ils ont constaté par des rapports écrits toutes les contraventions dont ils ont eu connaissance.

Les contraventions relevées en 1856 sont au nombre de 1716, dont le résultat se répartit ainsi qu'il suit :

104 annulées pour raisons admissibles;

66 ont été renvoyées au tribunal.

1,546 ont donné lieu à des transactions.

1,716

Les contraventions se classent ainsi :

Dégradations aux édifices publics et promenades...	95
Dépôt de balayures à heures indues.....	167
Dépôt de matériaux non autorisés.....	11
Contraventions relatives aux fontaines.....	50
Travaux sur la voie publique non autorisés.....	115
Stationnement d'ânes dans la Ville.....	111
Embaras sur la voie publique.....	500
Travaux non éclairés.....	45
Contraventions relatives à la propreté des cours et allées.....	210
Transport de fumiers et eaux grasses, à heures indues.....	47

Tapis secoués par les fenêtres.....	105
Pont des Bergues (allures défendues).....	40
Vases à fleurs sur les fenêtres sans être garnies de barrières.....	73
Jets sur la voie publique depuis les fenêtres, etc....	43
Numéros effacés aux portes d'entrée.....	3
Objets divers.....	101
Total,	<u>1,716</u>

Marché au bétail.

Cette institution, d'un intérêt tout cantonal, a cessé d'occuper le Conseil Administratif, par le fait du vote du Conseil Municipal de supprimer les primes. On n'a pas remarqué que cette suppression ait eu la moindre influence sur le résultat que l'on peut espérer de l'établissement des foires près de Genève.

Pêche.

L'Administration a affermé à des conditions avantageuses la pêche de l'Arve et du Rhône. La convention passée avec l'Etat sera terminée en même temps que le bail du fermier actuel, soit le 1^{er} décembre 1858.

Travaux.

La Section des travaux du Conseil Administratif a statué pendant l'année 1856, sur 384 requêtes pour des travaux particuliers.

Ces requêtes se répartissent comme suit, d'après la nature des travaux.

162	relatives	à l'établissement d'enseignes.
49	»	à des réparations et reconstructions de maisons.
24	»	à l'établissement de devantures de magasins.
22	»	à l'établissement de trottoirs, marches, corniches.
6	»	à des vitrines et étalages.
3	»	à des trapons de caves.
44	»	à des tentes mobiles et abat-jour.
9	»	à l'établissement de portes, volets et fenêtres.
20	»	à l'établissement d'égouts particuliers.
10	»	à des descentes de toits et sacs.
1	»	à un pisseoir.
34	»	à divers travaux sur la voie publique.

385

C'est 56 de plus qu'en 1855.

Bâtiments.

Le Conseil Administratif, tout en désirant faire sur cette rubrique toutes les économies possibles, n'en est pas moins forcé chaque année à des dépenses assez considérables.

Abattoir. — Cet établissement est toujours fort coûteux, les ferrures des loges, les crochets, les barrières, les tours, ont dû subir des réparations urgentes, il en a été de même des cheminées de la triperie dont il a fallu remplacer les tuyaux.

Chantepoulet. — Plusieurs modifications ont été apportées à la toiture de ce bâtiment; elles étaient devenues nécessaires soit par suite de l'établissement de l'École d'horlogerie des demoiselles, soit par l'état de vétusté

de quelques parties; l'introduction de quelques nouvelles Écoles a nécessité aussi la reconstruction de quelques fenêtres, des blanchissements, des remontages de poêles, de nouvelles distributions intérieures, des agrandissements de latrines et tous ces petits travaux, isolément peu coûteux, le deviennent par leur répétition pour ainsi dire quotidienne.

Poste. — La remise des locaux destinée à l'Administration des Postes fédérales s'est effectuée cette année; il a fallu dans ce but enlever à l'École industrielle une des salles de physique, distribuer dans les autres tous les appareils qu'elle contenait, et enlever un nombre assez considérable de vitrines et de tiroirs.

St-Gervais. — L'École des Corps-Saints a reçu une nouvelle subdivision d'Écoles primaires: quatre grandes fenêtres ont été faites à neuf pour rendre convenablement habitables les deux salles situées du côté des Terreaux-du-Temple.

Grenier de Rive. — Le grenier de Rive n'a pas nécessité d'autres travaux que ceux d'entretien habituel et quelques améliorations destinées à mettre en valeur des locaux jusqu'alors improductifs.

Loges de St-Antoine. — Les magasins situés le long de la rampe de St-Antoine ont éprouvé un accident dont les suites n'ont, heureusement, pas été graves, mais on a pu constater l'état de pourriture d'une partie des charpentes; quelques réparations ont été faites dans le but de prévenir toute chance d'accident.

Bâtiment de la Machine hydraulique. — Une grande réparation a dû être faite au bâtiment de la Machine, par suite de la pourriture de quelques-unes des solives

du plancher ; ces solives ont été remplacées , le plancher remis à neuf et parfaitement goudronné , le déversoir de la soupape a aussi été modifié et ressoudé sur sa plus grande longueur.

Grenette. — Le bâtiment de la Grenette a nécessité comme toutes les années des dépenses considérables : son état de vétusté , sa distribution intérieure compliquée et peu commode , sont et seront toujours les causes de continuelles réparations. Des ventilateurs ont été établis dans plusieurs salles , une nouvelle répartition des degrés des Écoles primaires a occasionné le déménagement d'une partie des bancs , la reconstruction de quelques pupitres , et des changements aux latrines , le lavoir et les fenêtres de l'appartement d'une des régentes ont dû aussi être modifiés et remis à neuf. Enfin le Conseil Administratif a fait disparaître les urinoirs situés autour des piliers et les a remplacés par d'autres plus aérés , plus propres et moins exposés à la vue.

Travaux sur le Lac et le Rhône.

Les quais n'ont été l'objet d'aucune dépense notable , quelques crochets d'amarre ont été remplacés , il a été fait une provision de flotteurs pour les chaînes-sauvetage , des crochets ont été aussi placés sur le mur près de l'embarcadère des petits bateaux , soit pour amarrer des bateaux , soit pour poser les agrès dont les loueurs de bateaux encombraient constamment le pont.

Ponts. — Il n'est pas nécessaire de rappeler combien la circulation des voitures lourdement chargées entraîne de dépenses pour l'entretien du pont des Bergues , le platelage qui le recouvre n'a que deux années d'existence et semble s'user rapidement.

Pont de Barrage. — Le Conseil Administratif avait depuis longtemps fait d'assez grandes dépenses pour réparer l'asphaltage de ce pont; quelques ouvertures qui se manifestèrent presque subitement en plusieurs points rendirent un replatelage nécessaire. Le travail, dès son commencement, s'est montré beaucoup plus considérable qu'on avait pu le prévoir, par l'état de pourriture où se trouvaient aussi la plupart des longuerines de la charpente du pont; il n'avait pas été possible dans l'expertise qu'en avait faite l'Inspecteur des Travaux publics du Canton, de découvrir toute la gravité du mal.

Ce travail considérable et qu'il a fallu faire sans interruption dans un moment où la rareté du bois de chêne le rendait fort difficile, a néanmoins été soigneusement et consciencieusement terminé.

Quai-Pont. — L'année 1856 a vu disparaître la maison de la rue du Rhône n° 186 et l'achèvement du Quai-Pont ouvert le 10 juillet, ce travail commencé à l'époque de basses eaux, a offert d'assez grandes difficultés par suite de l'obligation où l'on s'est trouvé de fonder le nouveau mur avant la démolition de la maison Muller. Cette opération s'est heureusement effectuée.

Promenades.

Le Conseil Administratif a continué à embellir et orner autant que possible les promenades, soit par l'achat de plantes, soit par des arrangements intérieurs; la promenade de la rive gauche a été ornée de corbeilles de tuf sur lesquelles des plantes alpines ont parfaitement réussi.

Malheureusement un vandalisme inqualifiable a détruit les globes réflecteurs, présent offert à la Ville par la verrerie de Monthey et que le Conseil avait placés l'année der-

nière. Les dépenses occasionnées par les dégats journaliers s'augmentent aussi d'une manière fâcheuse.

Création et embellissements. — Le Conseil Administratif a fait tous les préparatifs nécessaires à l'établissement d'une fontaine dans la promenade du lac, la mauvaise saison étant arrivée avant que les fournitures de conduites hydrauliques fussent effectuées, le Conseil a cru devoir attendre pour l'érection de ce petit monument.

Le Conseil Administratif a aussi fait placer le petit groupe de bronze du jet-d'eau du Jardin des plantes sur le piédestal que l'auteur lui avait originellement destiné ; ce piédestal a permis d'établir un jeu d'eau beaucoup plus considérable et qui donne tout autour une fraîcheur très-appreciable.

Égouts.

Deux travaux importants ont été faits cette année :

1^o La construction d'un égout dans l'allée Malbuisson. Déjà l'année précédente, des visites sanitaires avaient constaté la malpropreté de cette allée, et l'opportunité d'améliorations notables : la reconstruction de l'égout a permis d'introduire toutes les descentes d'eau, et d'établir de grands sacs munis de coupe-vents ; le repavage régulier a terminé ce système d'améliorations bien motivé par la circulation assez considérable de ce passage.

2^o Nettoyages des égouts du Grand-Quai et de Longemalle. L'orage du 4 septembre 1855 avait entraîné depuis la rampe des Tranchées jusque dans les égouts du Grand-Quai des amas de sable qui en gênaient le débit, le nettoyage en est devenu nécessaire ; ce travail coûteux quoique sans apparence, n'en est pas moins d'une incontestable utilité, et compte parmi ceux auxquels une Mu-

nicipalité doit s'honorer de donner tous ses soins, toute sa sollicitude.

Quelques améliorations ont été faites aux grilles de la rue de la Péliiserie dont la position pouvait être une cause d'accidents.

Terrasses, Escaliers.

Quelques réparations ont été faites à la terrasse de Bémont. Les escaliers de la Petite-Corraterie ont été réasphaltés et réparés.

Horloges.

L'établissement de l'horloge du Théâtre a été entièrement terminé cette année ; les mouvements, fort difficiles à relier avec les aiguilles à travers un appartement habité, l'ont été fort habilement par M. Baridon.

Cimetière.

Le cimetière catholique est sillonné de sources souterraines, et la nature argileuse du terrain rendait les inhumations difficiles ; le sol a été coupé par un drainage profond, conduisant les eaux jusqu'au dehors du cimetière ; ce drain a été recouvert, jusqu'au-dessus des sources, de gravier bien lavé, et celui-ci séparé du terrain superficiel par une rangée de tuiles.

Ce travail a parfaitement atteint le but que le Conseil Administratif s'était proposé, et n'a pas dépassé le crédit

que les circonstances, toujours imprévues de ce genre d'opérations avaient fait supposer.

Le passage de l'entrée du cimetière a été pavée à neuf.

Service hydraulique.

Le service n'a pas occasionné de grandes dépenses.

Le barrage latéral a dû être consolidé par des enrochements sur quelques points où des affouillements s'étaient manifestés.

Le Conseil Administratif a commandé une nouvelle fourniture de conduites pour servir à la distribution d'une partie des nouveaux quartiers et de la route des Pâquis.

Un repartiteur, nouveau modèle a été établi déjà, place de Longemalle, ainsi qu'une partie des conduites destinées à desservir la nouvelle rue du Rhône.

Chaussées.

Le Conseil Administratif ne peut aborder ce chapitre sans faire remarquer combien les frais que nécessitent les voies publiques sont considérables et continuellement croissantes ; les nouvelles rues non encore pavées exigent chaque jour de nouvelles fournitures de gravier et de macadam.

Aussi le Conseil Administratif, quoique à son grand regret, a-t-il vu ses ressources absorbées par l'entretien le plus immédiat, sans qu'il lui fût possible d'affecter une somme suffisante pour le repavage et l'amélioration des rues qui en auraient eu grand besoin.

Aucun travail extraordinaire n'a donc été fait pour les chaussées et les pavés.

Le Conseil doit cependant rappeler ici que, suivant le vote du Conseil Municipal, il a été fait, sur le Grand-Quai, un essai de l'asphalte Roc; il s'est écoulé trop peu de temps pour qu'il soit possible d'apprécier les avantages et les inconvénients de ce mode d'établissement de chaussées, que les défauts inhérents à un premier essai rendront même incertains et plutôt défavorables.

Trottoirs. — Le Conseil Administratif a fait établir des trottoirs toutes les fois que les propriétaires semblaient le désirer.

Ceux établis cette année sont: Maison Ruegger, Cornavin. — Maison Broliet, Belles-Filles. — Maison Delarue, Cité. — Maison Pfister, rue du Rhône. — Maison Hottelier, Molard. — Wagnon, rue du Mont-Blanc.

Voirie. — Nous avons déjà rappelé combien l'état provisoire des abords de la ville rend l'entretien des chaussées difficile et coûteux; les mêmes inconvénients réagissent davantage encore sur la propreté de la ville; l'enlèvement des boues et les arrosages sont une source continue de dépenses notables et insuffisantes cependant pour donner à la Ville cet air de propreté auquel le public est accoutumé.

Matériel. Dépôts. — L'obligation où se trouve la Ville de tenir en réserve une certaine quantité de matériaux et d'outils, a motivé, dès l'année 1855, l'établissement d'un dépôt fermé à Rive.

Le Conseil a dû, cette année, y construire un hangar, où se trouvent convenablement soignés un grand nombre d'objets embarrassants.

Enlèvement des neiges. — La Ville a dû se fournir d'un triangle neuf, afin d'accélérer le service des neiges dans toute l'étendue de la Commune.

Créations nouvelles.

Le Conseil Administratif a fait construire entièrement cette année *le couvert vitré de la Poste* destiné à l'arrivée et au départ des voyageurs. Ce travail a été soigneusement fait par M. Menn sur les plans fournis par le Conseil Administratif.

École d'Enfance de St-Antoine. — La ville de Genève ayant reçu en don le bâtiment d'École d'enfance de l'ancien Bastion royal, le Conseil a procédé immédiatement à sa reconstruction, elle a été très-améliorée par le remplacement des parties défectueuses par la création de tambours d'entrée, et l'établissement d'un préau vitré sur toute la longueur du bâtiment.

Fontaine du bas de la Cité. — Le Conseil Administratif a mis tous ses soins à la construction de cette fontaine et à l'établissement du bassin et du socle dont les modèles lui ont été fournis par M. le sculpteur Leeb, le bassin sera en granit d'une seule pièce, et sera digne, il faut l'espérer, de la composition qui doit en faire l'ornement.

Secours pour l'incendie.

Le déménagement du grand hangar de la Poste opéré cette année a amené une assez grande perturbation de ce service : il a fallu provisoirement remiser les pompes à la Caserne, que le Département militaire avait obligeamment offerte dans ce but; les préparatifs de la guerre ont forcé un nouveau déménagement; on a aussi établi provisoirement à Chantepoulet, le corps-de-garde et l'État-major.

Des projets avaient été présentés au Conseil Municipal pour employer à un magasin de pompes la terrasse du Musée Rath. Cette terrasse, évidée et recouverte d'un plancher asphalté, aurait parfaitement atteint le but, tout en utilisant une place jusqu'ici perdue et entièrement la propriété de la Ville.

Un plancher neuf soigneusement bétonné en dessous a aussi été établi au hangar de Chantepoulet, dont l'humidité était une cause fréquente de réparations des pompes et du matériel en général.

Télégraphes.

L'escalier qui devait desservir le bureau des télégraphes a été établi; il a fallu aussi modifier la distribution des bureaux et créer un cabinet pour le Directeur suivant les conventions passées précédemment avec l'Administration centrale.

Bâtiments du Culte et de l'Instruction.

Quelques dépenses ont été faites aux bâtiments du culte; on a profité des travaux faits par le comité du Concert helvétique à St-Pierre pour réparer provisoirement le plancher d'une partie du transept; les mêmes travaux ont fait découvrir sous le plancher de la nef un énorme champignon qui occasionnera incessamment des travaux assez considérables. Les déménagements successifs de bancs, occasionnés pour les fêtes ont amené la mise au rebut d'un certain nombre d'entre eux, leur remplacement et la réparation d'un plus grand nombre encore.

Bâtiments de l'Instruction. — D'assez grands travaux

ont été exécutés à la toiture du Collège, des gouttières considérables s'étant déclarées dans plusieurs des parties situées au-dessus de la Bibliothèque publique.

Il a fallu aussi recouvrir de plomb le mur de la cour du Collège du côté de la rampe de St-Antoine, dont la garniture a été volée pendant la nuit.

Un grand nombre d'autres dépenses ont été faites dans les autres bâtiments d'écoles, dépenses qui tout onéreuses qu'elles sont, n'ont jamais arrêté le Conseil lorsqu'il s'agit d'améliorations réelles et de la salubrité des classes.

Dépenses imprévues.

La fête du Concert helvétique a été l'occasion d'un certain nombre de dépenses imprévues; il a fallu reblanchir et réparer l'Orangerie, réparer certaines parties du Jardin botanique et de la promenade de la Rive gauche, etc., enfin l'illumination de la Promenade et de l'île Rousseau, la décoration de l'Orangerie, le feu d'artifice et bien d'autres détails ont grossi la dépense plus qu'on ne l'imaginait.

Le Conseil cependant, n'a pas pensé devoir négliger cette occasion de manifester sa sympathie pour une fête aussi nationale et le plaisir qu'il éprouvait de voir réuni dans nos murs un aussi grand nombre de nos Confédérés.

Travaux des nouveaux quartiers.

Quoique les rapports annuels ne relatent généralement pas les travaux faits par l'Administration dans les nouveaux quartiers, nous croyons convenable de faire suivre ce Compte-Rendu d'un aperçu qui fasse con-

naire au public, les soins que l'Administration municipale a pris de cette partie des travaux, et combien ses attributions sur ce sujet sont à la fois nombreuses, utiles et onéreuses.

Bâtiments d'Octroi. — Le service de l'Octroi est une source continuelle de dépenses; la création de nouveaux débouchés complique chaque jour le service et nécessite l'établissement de bureaux, de loges mobiles, etc. Le Conseil a proposé au Conseil d'État, des plans de bâtiments d'Octroi, destinés à recevoir à la fois le service de l'Octroi, celui des poids à baseule et un planton de police; ces plans ont été agréés et le Conseil a eu immédiatement à établir les poêles et le poids à baseule du nouvel Octroi de la route de Carouge construit par les soins de l'État avec les matériaux de l'ancien.

Fontaines. — Les fontaines de Cornavin et de Montbrillant déplacées par suite de l'ouverture de la nouvelle route de Lyon d'une part et de la création de la gare de l'autre, ont été immédiatement replacées.

La première, *fontaine de Cornavin*, occupe la petite place qui longera la nouvelle route de Lyon en avant la maison des quatre faces. Elle est reliée aux égouts de la Ville par un canal maçonné, de dimensions suffisantes pour desservir plus tard les gouffres de la route de Lyon et recevoir les égouts latéraux des nouvelles rues à construire.

Fontaine de Montbrillant. — La fontaine anciennement placée à l'angle des routes de Lausanne et de Paris a été transportée sur l'emplacement offert généreusement à la Ville par M^{lle} Baulacre et M. et M^{me} Odier, à l'angle de leur campagne sur la route de Paris, la population voisine a vivement senti le bienfait de cette création.

Nivellements. — La construction des lavoirs publics a été assez avancée pour que le Conseil Administratif pût terminer le nivellement de la rue du Port. Il aurait désiré pouvoir traiter avec les propriétaires voisins pour donner à ce travail une forme définitive; l'impossibilité où il s'est trouvé d'arriver à ce résultat ne lui a pas paru devoir retarder un travail qui, quoique provisoire, a considérablement amélioré cette partie de la ville.

Chaussées. — Le Conseil a eu aussi à s'occuper de mettre en état le prolongement de la rue du Rhône. Les empièvements, établis dans l'origine, laissaient beaucoup à désirer : ils ont été refaits avec soin, ainsi que les rigoles. Les mêmes travaux se continuent dans les ruelles de traverse et la nouvelle rue Pierre Fatio.

Trottoirs nouveaux. — Le Conseil s'est empressé de construire les trottoirs dans les nouvelles rues dès que les propriétaires en faisaient la demande, et cette création a une grande importance et sera d'une immense utilité pour les piétons, tant que l'état provisoire des nouvelles rues sera maintenu.

Les principaux trottoirs construits cette année, sont : Rue du Port. — Prolongement de la rue du Rhône, — et prolongement du quai, sur toute la longueur. — Continuation des trottoirs de la rue du Mont-Blanc, des rues Lévrier, Pécolat et Bonnivard.

Enfin, il ne sera pas sans intérêt de passer en revue les travaux que le Conseil Administratif et le Conseil Municipal tenaient en étude, lorsque la loi du 13 décembre 1856 est venue brusquement interrompre la marche régulière de l'Administration municipale.

Le Conseil, déjà gêné par les entraves continuelles mises dans ses projets, ne se dissimulait pas l'étendue de la tâche qui lui était confiée, et dans l'espérance que l'état

fâcheux où il était placé n'aurait qu'un temps, il a continué à s'occuper de projets divers, dont il ne sera pas inutile de donner la liste et le but.

Bâtiments. — Le Conseil, désireux de faciliter autant que possible le développement de l'instruction primaire, et de fournir dans les nouveaux quartiers des locaux convenables, avait demandé à l'État un emplacement de 90 toises environ, destiné à l'érection d'un bâtiment d'écoles primaires. Le rez-de-chaussée aurait été occupé par un préau divisé en deux parties (filles et garçons); chacune de ces parties aurait eu sa portion couverte sous le bâtiment, sa portion découverte au-devant; au premier étage, les 6 degrés de jeunes filles; au second, les 6 degrés de garçons. La loge et l'appartement du concierge se trouveraient au rez-de-chaussée, ainsi qu'un calorifère destiné à répandre un air chaud et constamment renouvelé dans chacune des classes.

On espérait pouvoir établir dans l'étage supérieur des salles de dessin pour les écoles de jeunes filles, placées provisoirement dans les salles du Conservatoire botanique.

Collège, agrandissement. — Le Conseil avait mis en étude, avec l'assentiment du Département de l'Instruction publique, l'exhaussement de l'aile nord du Collège; on pensait pouvoir y établir une vaste salle de dessin pour le Collège industriel, une salle de réunion et un petit appartement pour le bedeau du Collège; cette modification permettait aussi d'abattre la chapelle Ste-Catherine, vieille et gênante mesure dont la démolition aurait considérablement facilité la régularisation de la rampe St-Antoine.

Théâtre. — Le Théâtre a depuis longtemps besoin de deux réparations considérables : 1^o Création de loges pour

les acteurs, et d'un magasin de décors en arrière du bâtiment actuel, et permettant l'agrandissement du parterre et de la scène. 2° La création d'une annexe pouvant servir à la fois de foyer pour les secondes et pour le parterre.

Bâtiments du culte. — Les études remarquables de M. l'architecte Blavignac, sur notre église de St-Pierre, avaient décidé le Conseil Administratif à continuer, dès qu'il le pourrait, la restauration de cette antique cathédrale: des projets avaient déjà été présentés pour la face sud de la nef. Le Conseil espérait aussi pouvoir démolir un jour la chapelle de l'Auditoire, et remplacer ce local par la chapelle des Macchabées, restaurée et débarrassée des échoppes qui en détruisent aujourd'hui l'harmonie et le style.

Galerie des inscriptions antiques. — Le Conseil a toujours pris grand soin de recueillir tous les monuments qui peuvent servir à l'histoire de notre pays. On sait, d'ailleurs, que la collection d'inscriptions antiques, amoncelée dans une des cours du Musée, renferme de précieux morceaux, mais que leur emplacement rend complètement inutiles. Un projet de galerie, simple et gracieux, étudié par M. l'architecte Assignar, a paru pouvoir parfaitement convenir, et le Conseil espérait pouvoir le présenter incessamment à l'approbation du Conseil Municipal. Cette galerie aurait été placée dans le Jardin des Plantes, et adossée au mur de dessous la Treille.

Quais, Ponts, etc. — Il n'est besoin que de citer les localités pour se rendre compte des améliorations prévues par le Conseil: Réparation du quai des Étuves; — rectification du quai du Scujet, sa liaison avec celui des Étuves, soit par un pont en remplacement du pont Soret, soit par un quai, — élargissement du quai des Étuves, soit

par un encorbellement, soit par la suppression des bahuts en roche et leur remplacement par une barrière.

Le Conseil avait aussi mis en étude, pour un avenir plus éloigné, le remplacement des ponts de Coutance et de Bel-Air par des ponts en fer.

Quai-pont de Bel-Air à la Coulouvrenière. — Le rétrécissement actuel du quai vers le bâtiment de la Poste rend nécessaire la construction d'un large trottoir, qu'on aurait relié avec le quai-pont déjà construit en amont.

Enfin le Conseil avait aussi fixé son attention :

Sur la construction d'un nouvel embarcadère des petits bateaux, plus commode et moins exposé au courant que celui qui existe actuellement ;

Sur l'établissement de nouveaux bains de natation, en remplacement de ceux de Neuve, que le nivellement des fortifications a dû faire enlever ;

Sur la création d'un système général d'égouts et sur une distribution d'eau assez abondante pour desservir largement les nouveaux quartiers, les Pâquis, Montbrillant et la Servette.

Élargissements et nivellements. — Le Conseil avait fait étudier et préparer des projets :

Pour le nivellement :

De la rue des Chaudronniers,

De la rue du Temple,

De la place de la Taconnerie,

De la rue de Rive,

Du quai du Mont-Blanc avec les Bergues et la rue du Mont-Blanc.

Il a aussi examiné et mis en travail un grand nombre de percements destinés à la fois à assainir certains quartiers, à établir des communications nouvelles, et à mettre en valeur certaines parties de l'ancienne Ville que la

création des nouveaux quartiers ne doit pas faire négliger.

C'est dans ce but que le Conseil comptait pouvoir présenter :

L'élargissement et l'exhaussement de l'arcade de la Cité ;

Le percement de la rue du Jeu-de-Paume entre la rue Rousseau et Coutance ;

La création de la Place Grenus et sa communication avec la rue des Etuves ;

Le percement d'une rue entre Chantepoulet et la rue Rousseau ; entre Coutance et la rue du Temple ; entre la rue du Temple et le quai du Seujet.

Assainissement du quartier de Rive. — Les cas de choléra qui se manifestèrent principalement dans le mas de maisons situé entre les rues de Rive, du Port, des anciennes Boucheries et de la Tour-Maitresse, attirèrent l'attention de la Commission de salubrité sur cette partie de la ville ; on put constater alors l'état d'insalubrité de la plupart des constructions, et quelques réparations urgentes furent exécutées sur les ordres du Département de Justice et Police.

Le Conseil Administratif n'a pas cru devoir se contenter d'améliorations aussi insuffisantes, et après avoir consulté les rapports des experts, il a nommé lui-même une Commission chargée d'étudier un projet de percement et d'assainissement de ce quartier ; en même temps, le Conseil chargeait M. Morin de faire l'analyse de quelques-unes des eaux de puits de ces localités. Ces analyses, faites avec beaucoup de soin, ont été accompagnées d'un rapport détaillé dont voici les conclusions principales :

L'eau de la pompe de Rive, sans être complètement exempte d'impuretés, est parfaitement potable.

Les eaux des puits du quartier de Rive sont impotables, elles contiennent des impuretés provenant probablement d'égouts anciens, de fumiers ou de fosses d'aisances.

Ajoutons d'ailleurs que les conclusions de ce rapport ne sont que le commencement d'un travail plus complet aujourd'hui encore inachevé.

Les résultats de ces divers travaux avaient engagé le Conseil Administratif à proposer, le plus promptement possible, l'élargissement de la rue de la Tour-Maitresse, le percement d'une rue intermédiaire faisant suite à la Rue-Neuve jusqu'à l'Entrepôt, Rive droite; le nivellement de la rue des anciennes Boucheries, le repavage et la construction d'égouts dans toutes ces localités; enfin la continuation de la Rue-Neuve depuis le Molard à la Fusterie, et coupant un amas de maisons aussi trop considérable.

Enfin les mêmes études s'étendaient à la partie extérieure, savoir : l'élargissement du chemin de la Fosse-aux-Ours; l'établissement d'une route le long du chemin de fer jusqu'à la campagne Baumgartner; la création d'une promenade à St-Jean entre le chemin de fer et le Rhône.

Le Conseil préparait aussi des projets pour régulariser les constructions de la partie détachée de la commune du Petit-Saconnex, améliorer le chemin du Fossé-Vert, régler la portion relative au chemin des Etrangers, et pratiquer, dans les Pâquis, des débouchés convenables lors de l'établissement des ports le long de cette rive.

Escaliers, Terrasses. — Cette partie des constructions municipales avait aussi attiré l'attention du Conseil Administratif, et il faisait étudier :

Une communication entre St-Antoine et la rue Verdaine;

Une communication entre la rue de Bémont et la Tour-de-Boël.

Il espérait aussi cette année réparer entièrement les escaliers de la rampe de St-Antoine et les terrasses de la Treille et de St-Antoine.

Nous ne pouvons terminer ce travail sans parler de l'exploitation des matières fécales, sujet dont le Conseil Administratif a aussi eu plusieurs fois l'occasion de se préoccuper.

Une Société particulière s'est présentée pour exploiter les matières fécales de la ville de Genève par le procédé des fosses mobiles et d'un mode de désinfection resté secret, destiné à utiliser à la fois les matières solides et liquides. M. Hugues Darier ayant eu communication des procédés employés, a demandé au Conseil de coopérer aux dépenses des essais qu'il était désireux de faire; le Conseil Administratif s'est empressé de souscrire à cette demande; les produits obtenus ont été expérimentés dans plusieurs localités appartenant à la Ville, mais les résultats n'ont pas répondu aux espérances qu'on avait conçues.

Aujourd'hui, M. le docteur Mayor a demandé l'autorisation, moyennant redevance annuelle, d'exploiter la fosse des latrines publiques de l'Octroi; le mode d'extraction, aussi primitif que possible, n'en fournira pas moins des renseignements utiles, et dont le Conseil comptait prendre note. Il est en effet certain que si l'exploitation des matières fécales n'a pas eu, à Genève, une solution, elle n'en sera pas moins pour la Ville une source réelle de bénéfices, et procurera à l'agriculture de nos environs des engrais économiques et puissants. Aussi, le Conseil a-t-il porté son attention sur ce sujet, et a-t-il vivement désiré arriver à une solution toujours retardée par la difficulté de concilier à la fois les intérêts dont il a la sauvegarde.

Place Grenus.

Bien des paroles ont été dites pour cette place, il sera oiseux de parler ici soit de son utilité, soit de son opportunité. Nous croyons devoir mentionner seulement le résultat probable de cette création et indiquer les acquisitions votées ou en voie de l'être par le Conseil Municipal. Nous joignons, à ce rapport, un tableau du coût et un plan autographié de la place telle qu'elle pourra être exécutée, sans cependant pouvoir affirmer la complète exactitude des lignes qui ne pourront être définitives qu'après la démolition des principaux bâtiments.

Voir le Tableau ci-derrière.

DÉPENSES PROBABLES.

	Francs.
Immeubles achetés à M. Lambrecht.....	6,000
» à M. Neydeck.....	10,000
» à M. Liotier Henri.....	45,000
» à M. Girard-Archinard..	25,500
» à M. Autran.....	45,000
» à l'hoirie Jean Bellamy..	32,500
» à M. Veyrassat.....	54,000
» à M. Grasset.....	40,000
» à M. Munier.....	16,000
» à l'hoirie Mange.....	7,800
» à l'hoirie Marc Molle....	75,000
» Jeu-de-Paume.....	77,000
» à l'hôpital de Genève...	51,000
» à M. Joly.....	25,000
» à M. Robert.....	5,000
» à M. Hottelier.....	36,000
Achats restant à faire { à M. Bousserle & consorts.)	
{ à M. Panchaud-Cartier..	24,200
{ aux consorts Bellamy....	
Fr.	<u>600,000</u>

DÉPENSES PROBABLES.

	Francs.
Donation Grenus.....	125,000
Prix de parcelles à vendre.....	125,000
Prix de matériaux & produit des loyers avant la démolition....	50,000
A payer par un emprunt spécial & par des annuités.....	300,000
	<hr/>
Fr.	600,000
	<hr/>

Contentieux.

Le procès intenté par le Conseil Administratif à M. J.-J. Debrit pour revendiquer une partie du prix qui lui a été payé en 1854, en vertu d'un jugement pour expropriation, a été suivi.

Le Conseil Administratif a été débouté en première instance.

La nouvelle Administration aura à examiner s'il y a lieu de rappeler de cet arrêt.

L'affaire pendante entre le Conseil Administratif et M. Lavousy n'a pas encore eu de solution.

Orphelins.

Au 31 décembre 1855, l'Administration municipale subvenait aux frais d'apprentissage de	37 orphelins.
Il en a été contracté en 1856	24 nouveaux.
	<u>61</u>

A déduire :

16 apprentissages terminés	16
Reste au 31 décembre 1856	<u>45</u>

Classés ainsi qu'il suit :

Jeunes garçons :

2 bijoutiers.
2 brosiers.

2 faiseurs de ressorts.
 8 horlogers.
 1 graveur.
 2 faiseurs de bijoux.
 1 menuisier.
 1 carrossier.
 1 fondeur.
 1 mécanicien.
 2 gainiers.
 1 droguiste.
 1 guillocheur.

 25

Jeunes filles :

4 tailleuses.
 1 repasseuse.
 5 polisseuses.
 1 faiseuse de bijoux.
 2 lingères.
 2 peintres en cadrans.
 3 horlogères.
 1 chaîniste.
 1 modiste.

 20

Écoles d'horlogerie.

Cet établissement continue à prospérer. Le Conseil Municipal a voté de nouveaux règlements qui ont été mis en vigueur ; mais, pour que l'existence de cette utile institution ne soit pas compromise, il faudra bien que le

Conseil Municipal songe sérieusement à en modifier la constitution de manière à la rendre moins onéreuse pour le Budget de la Ville.

L'École de jeunes filles, par suite de la démission d'un des professeurs, a été réduite : il n'y a maintenant qu'une seule classe que la Commission propose de maintenir ; le Conseil Municipal, en votant le Budget, devra sanctionner ou rejeter cette décision. Les demoiselles ont demandé à ne plus suivre obligatoirement les leçons de gymnastique ; les garçons continuent à les fréquenter avec zèle.

Le Département de l'Instruction publique a de nouveau accordé l'entrée gratuite de l'École industrielle aux élèves de l'École, mais il est à regretter que ces élèves ne comprenant pas mieux l'importance de l'instruction qu'ils acquièrent dans cet établissement pour la profession qu'ils ont embrassée, ils donnent dans ces classes un triste exemple d'indiscipline, et ce n'est qu'avec le concours énergique de MM. les professeurs et de M. le Principal de cet établissement, qu'il a été possible d'obtenir un résultat, encore a-t-il été nécessaire de sévir contre plusieurs élèves.

Nous joignons ici le rapport de la Commission instituée par le règlement des Écoles d'horlogerie. Nous ne pouvons, vu son étendue, publier celui des experts pris en dehors de la Commission pour l'examen des ouvrages de concours ; il suffit d'indiquer qu'ils ont fortement insisté sur la nécessité de pousser les élèves à acquérir plus de diligence qu'ils n'en prennent dans l'établissement, qui, par ce fait, ne rend pas les services que l'on est en droit d'exiger.

Voici le rapport de la Commission :

Monsieur le Président et Messieurs les Membres
du Conseil Municipal,

Les Écoles d'horlogerie ont continué cette année leur marche de développement progressif, à une seule exception près. Nous avons le regret de vous signaler la classe des échappements à cylindre, qui avait satisfait l'année passée et nous laisse aujourd'hui bien à désirer sur ses ouvrages. Mais tous les autres produits qui seront exposés, viendront témoigner des progrès des Écoles en général, et nous laissent la conviction que sous peu de temps, un grand nombre d'élèves possédant les connaissances essentielles en horlogerie, viendront augmenter la prospérité et la réputation bien méritée de la fabrique de Genève, et que, par ce supplément de jeunes artistes, la fabrique entière appréciera les sacrifices que la Ville s'impose pour cette utile institution.

Votre Commission a cru devoir, cette année, s'adjoindre quatre horlogers de talent et complètement étrangers à la direction des Écoles. Pour mieux apprécier la marche des classes et les produits du concours, ces Messieurs ont bien voulu, de leur côté, se charger de faire un rapport sur l'École.

Le concours, pour cette année 1856, des classes des Écoles d'horlogerie, nous a présenté, pour les jeunes gens qui ont concouru, un effectif de 88 élèves, répartis ainsi qu'il suit :

1 ^{re} division d'ébauches:	MM. Terroux, . . .	17 élèves.
2 ^{me} <i>id.</i> <i>id.</i>	Dailedouze, .	27 »
Finissage,	Boiteux,	16 »
Cadrature,	Meylan,	13 »
Échappements à cylindre,	Rochat,	9 »
Échappements libres et Repassage,	} Reverdin,	6 »
Total, <u>88</u> élèves.		

1^{re} Division d'ébauches.

CLASSE TERROUX.

Le Jury a reconnu avec satisfaction que ses ouvrages continuaient à progresser, et qu'ils méritent des éloges comme précédemment, mais il a remarqué que les retouches du maître, pour les commençants, sont trop nombreuses, ce qui empêche de bien apprécier les progrès.

Il a été accordé cinq prix et deux accessits.

2^{me} Division.

CLASSE DAILLEDOUZE.

Les ouvrages en ébauches ne diffèrent pas de ceux de l'année précédente, qui étaient satisfaisants, sauf quelques défauts de soins, qui proviennent plus du fait de nouveaux élèves que de l'enseignement du maître, qui déploie toujours le même zèle.

Pour les ébauches, le Jury a désigné 5 pièces pour prix, et 2 pour accessits.

Deuxième Section.

Quant aux pignons qui ont été présentés, le Jury s'est déclaré très-satisfait, c'est un enseignement qui mérite des éloges complets; il a été accordé deux prix et un accessit.

CADRATURE. — CLASSE MEYLAN.

Cette classe a continué de présenter un ensemble de pièces très-satisfaisantes et qui rivalisaient entre elles; le Jury a été unanime dans son approbation, et a reconnu

que tous les élèves ont bien répondu à l'enseignement de leur maître et à ce qu'on désirait d'eux, en conséquence il a été accordé cinq prix et deux accessits.

FINISSAGE. — CLASSE BOITEUX.

Les ouvrages présentés ont généralement été bien faits : des soins, de la régularité et de la propreté ont été constatés ; en un mot, cette classe a continué de répondre à l'enseignement du maître qu'elle possède ; il a été accordé quatre prix et deux accessits.

ÉCHAPPEMENTS A CYLINDRE. — CLASSE ROCHAT.

Le Jury, après un examen très-attentif des pièces présentées, a jugé qu'elles laissaient bien à désirer, soit sur les principes, soit sur la régularité des ouvrages, et n'a pas reconnu les progrès constatés au dernier concours ; il a été accordé un prix, et un accessit.

ÉCHAPPEMENTS LIBRES. — CLASSE REVERDIN.

Cette classe a continué à présenter des ouvrages bien faits, où l'on a reconnu les vrais principes admis en horlogerie ; une pièce particulièrement a satisfait le Jury, avec un échappement à force constante, complètement en dehors de tous ceux connus jusqu'à ce jour et créé par l'ancien maître de cette classe, M. Chatelain, qui a bien voulu le faire connaître à son successeur M. Reverdin.

Cette pièce, si elle est revue une seconde fois par l'élève, obtiendra nécessairement la plus grande perfection, aussi elle a obtenu tous les suffrages et il lui a été accordé un premier prix d'honneur.

Les autres pièces soumises au Jury, échappements li-

bres et repassage, ont aussi généralement satisfait ; mais la Commission regrette que cette classe ne produise pas davantage d'ouvrages ; les élèves pouvant être considérés déjà comme ouvriers, perdent trop de temps ; il est du devoir du maître d'exiger plus d'exactitude pour les heures d'arrivée ou de sortie, et de ne pas autoriser d'absences sans motifs réels et fondés ; il serait certain alors que les élèves feraient des progrès bien plus sensibles.

ÉCOLE DES DEMOISELES.

Deux divisions.

CLASSE ROJOUX. — Douze élèves ont concouru.

La Commission n'a pu, cette année, faire un rapport sur la marche et les produits de cette classe ; le maître ayant réparé toutes les pièces, le Jury s'est trouvé dans la nécessité de renoncer à son examen, et par conséquent ne peut accorder aucun prix.

CLASSE BESSON. — Neuf élèves ont concouru.

A cette division, quoique le maître placé à cet enseignement y soit depuis peu de temps, le Jury a reconnu des progrès chez toutes les élèves, et ne doute pas que l'avenir ne justifie complètement la confiance qu'on place en lui.

Il a été accordé deux prix, deux accessits et deux mentions honorables.

Juin 1856.

Au nom de la Commission des Écoles d'horlogerie,
(Signé) Aug. POUCHOUIN, *rapporteur*.

En suite de ce rapport, M. Rojoux, maître de l'École des jeunes filles, a cru devoir donner sa démission ; il a réclaté un concours pour ses élèves, concours qui a eu lieu sous les yeux mêmes des membres de la Commission, et qui a eu un très-bon résultat.

Il a été décerné deux prix et deux accessits : à M^{lles} Louise *Dunand*, Mélanie *Pichat*, Éliisa *Bourgeaux*, et Louise *Gürr*.

Au 31 décembre 1856, les Écoles d'horlogerie contenaient :

» de Blanc (1 ^{re} division),	21 élèves.
» de <i>dit</i> (2 ^{me} division),	24 »
» de Cadrature,	13 »
» de Finissage,	15 »
» d'Échappements à cylindre,	18 »
» d'Échappements libres, et Repassage,	5 »
	<hr/>
	96 élèves.
École des demoiselles.	24 »

PRIX DE CONCOURS.

ÉCOLE DES JEUNES FILLES.

II^{me} *Division*.

1^{er} PRIX. Marie Magnena.

2^{me} » Marie Luiset.

1^{er} ACCESSIT. Éliisa Gonthier.

2^{me} ACCESSIT. Méry Divorne.

MENTION HONORABLE. Joséphine Niedegger.

MENTION HONORABLE. Fanny Jaunin.

ÉCOLE DES JEUNES GARÇONS.

CLASSE DE BLANC.

I^{re} Division.

1 ^{er} PRIX.	David Berthollet.
2 ^{me} »	Ramon Zanetti.
3 ^{me} »	Jacques Rumpf.
4 ^{me} »	Henri Baron.
5 ^{me} »	Louis Dériaz.
1 ^{er} ACCESSIT.	Charles Forneret.
2 ^{me} ACCESSIT.	Alexandre Peiche.

II^{me} Division.

1 ^{er} PRIX.	Frédéric Gros.
2 ^{me} »	Edouard Jacob.
PRIX ÉGAUX. {	5 ^{me} . Charles Lezard.
	4 ^{me} . François Trissac.
5 ^{me} »	Marc Graisier.
6 ^{me} »	Victor Jaunin.
1 ^{er} ACCESSIT.	Elie Pautex.
2 ^{me} ACCESSIT.	Félix Bertillot.

PIGNONS.

1 ^{er} PRIX.	Marc Lagrange.
2 ^{me} »	Ami Mercier.
ACCESSIT.	Henri Lagrange.

CLASSE DE FINISSAGE.

1 ^{er} PRIX.	Charles Rochat.
2 ^{me} »	Félix Balavoine.
5 ^{me} »	Jean Verdant.
4 ^{me} »	Rienzi Tancioni.
1 ^{er} ACCESSIT.	Joseph Wallner.
2 ^{me} ACCESSIT.	Henri Dufour.

CLASSE DE CADRATURE.

1 ^{er} PRIX.	Charles Pascalis.
2 ^{me} »	Édouard Darier.
5 ^{me} »	Jean-Étienne Dufour.
4 ^{me} »	Gaspard Moynat.
5 ^{me} »	Adolphe Fray.
1 ^{er} ACCESSIT.	Jonas Debroux.
2 ^{me} ACCESSIT.	Étienne Villemin.

CLASSE D'ÉCHAPPEMENT A CYLINDRE.

1 ^{er} PRIX.	Louis Chevalier.
ACCESSIT.	Franki Boiteux.

CLASSE D'ÉCHAPPEMENTS LIBRES.

1 ^{er} PRIX.	Joseph Rambal.
2 ^{me} »	Claudius Guillemin.
ACCESSIT.	Louis Chevalier.

REPASSAGE.

1 ^{er} PRIX.	Isaac Jouvet.
-----------------------	---------------

ÉCOLE DES JEUNES FILLES.

I^{re} *Division.*

PRIX DE BONNES NOTES.

1 ^{er} PRIX.	Louise Dunand.
2 ^{me} »	Henriette Elfroth.
3 ^{me} »	Susanne Patru.
4 ^{me} »	Mélanie Pichat.
5 ^{me} »	Louisa Gürp.
6 ^{me} »	Henriette Benoit.
7 ^{me} »	Charlotte Rambosson.

II^{me} *Division.*

1 ^{er} PRIX.	Marie Magnena.
2 ^{me} »	Amélie Jourdan.
3 ^{me} »	Élisa Lacombe.
4 ^{me} »	Marie Luiset.

ÉCOLE DES JEUNES GARÇONS.

BLANC. — I^{re} *Division.*

1 ^{er} PRIX.	Jaques Curtet.
2 ^{me} »	Jean-Marc Genecand.
3 ^{me} »	David Berthollet.
4 ^{me} »	Jacques-Louis Dériaz.
5 ^{me} »	Alex.-Henri Paiche.
6 ^{me} »	Charles Forneret.

II^{me} Division.

1 ^{er} PRIX.	Marc Graisier.
2 ^{me} »	Édouard Jacob.
3 ^{me} »	Félix Bertillot.
4 ^{me} »	Marc Lagrange.
5 ^{me} »	Jean Schott.
6 ^{me} »	François Trissac.
7 ^{me} »	Louis Casthelaz.
8 ^{me} »	Henri Lagrange.
9 ^{me} »	Georges Bourgnon.

FINISSAGE.

1 ^{er} PRIX.	André-John Moré.
2 ^{me} »	Alexandre Chambaud.
3 ^{me} »	Jean Verdant.
4 ^{me} »	Henri-A. Dufour.
5 ^{me} »	Auguste Liardet.

CADRATURE.

1 ^{er} PRIX.	J.-Étienne Dufour.
2 ^{me} »	Adolphe Fray.
3 ^{me} »	André Munier.
4 ^{me} »	Philippe Bolle.
5 ^{me} »	Charles Pascalis.
5 ^{me} »	Jacques Mozou.

ÉCHAPPEMENT A CYLINDRE.

1 ^{er} PRIX.	Henri Janin.
-----------------------	--------------

2 ^{me}	PRIX.	Adolphe Brandt.
5 ^{me}	»	Franki Boiteux.
4 ^{me}	»	Louis Lachenal.

ÉCHAPEMENTS LIBRES ET REPASSAGE.

1 ^{er}	PRIX.	Alberd Redard.
2 ^{me}	»	Joseph Rambal.
5 ^{me}	»	Louis Chevalier.

Écoles primaires.

Pendant le courant de l'année 1856, les Écoles primaires ont continué à marcher d'une manière satisfaisante.

L'Administration fédérale des postes ayant eu besoin du local occupé par l'École de M. Pittet, à Bel-Air, cette classe a dû être transférée au bâtiment de Chantepoulet. Les Écoles réunies de MM. Pittet et Chautems, forment actuellement quatre divisions séparées.

Après avoir constaté les avantages de ce nouveau classement, le Département de l'Instruction publique s'est empressé d'en faire l'application aux Écoles de la Grenette, et, dès le 27 octobre dernier, l'École des anciennes Boucheries et celle dite de la Grenette, n'en forment plus qu'une seule dont chaque degré occupe un local séparé, et se trouve sous la direction d'une maîtresse.

L'Instruction gagne à un enseignement qui est d'autant plus profitable que les leçons du maître ou de la maîtresse ne s'adressent qu'à des élèves d'égale force, au lieu d'être réparties entre des élèves de différents degrés.

Le bâtiment de Chantepoulet a dû recevoir provisoi-

rement l'École des Grottes (garçons) par suite du refus de M. Székélyhidi de continuer à louer une partie de sa maison pour une école, et de l'impossibilité où s'est trouvée la Municipalité de disposer d'un autre local.

Le personnel des régents n'a subi aucune modification. A la suite des démissions données par MM. Steiger, Duret et Maréchal, sous-régents, appelés à d'autres fonctions, le Département a désigné, pour les remplacer, MM. Barbezat, Bory et Saget.

M^{lle} Pittard, régente à l'École des anciennes Boucheries, ayant été nommée maîtresse d'études à l'École secondaire et supérieure des jeunes filles, le Conseil d'État l'a remplacée par M^{me} Thévenaz, régente à Carouge.

M. Streiss'l continue à obtenir de bons résultats dans l'enseignement du chant.

L'introduction des leçons de natation aux élèves des degrés supérieurs, a été, pour nos écoles, une excellente innovation. Cet enseignement a porté de bons fruits, grâce au concours de MM. les fonctionnaires, qui ont bien voulu se charger de conduire, à tour de rôle, les divisions au local de M. Daffner, aux Pâquis.

Les rapports de MM. les régents qui ont assisté à ces leçons, s'accordent tous à reconnaître que M. Daffner s'est acquitté de sa tâche avec aptitude et régularité.

Au 31 décembre 1856, les Écoles primaires comptaient 1,527 élèves, soit 69 de plus que l'année précédente à pareille époque. Nul doute que ce nombre d'élèves n'eût été encore plus élevé, si l'aménagement des classes l'eût permis, et si les classes elles-mêmes étaient mieux réparties dans toutes les différentes localités de la ville.

Ces 1,527 élèves composaient nos classes comme suit:

Garçons.

Écoles de Bel-Air, St-Gervais.....	220
» de St-Antoine.....	147
» des Grottes.....	105
» de Chantepoulet.....	246
Total,	<u>718</u>

Filles.

Écoles de la Grenette.....	209
» des Corps-Saints.....	164
» du Cendrier.....	237
» des Grottes.....	67
» de la Taconnerie.....	132
Total,	<u>809</u>

Résumé.

Garçons.....	718
Filles.....	809
Total,	<u>1,527</u>

Écoles de l'enfance.

Les trois Écoles de l'enfance entretenues par les soins de l'Administration municipale continuent à rendre les services qu'on peut attendre de ces institutions. Le nom-

bre des enfants qui y sont amenés est toujours considérable.

Au 31 décembre, ces établissements comptaient 223 enfants, répartis comme suit :

A l'École de Montbrillant	78
» de Coutance	70
» des Corps-Saints	75
Ensemble, <hr/>	223

Dont, 126 Genevois, 54 Suisses d'autres cantons et 43 étrangers.

École industrielle.

Le fait capital à signaler dans le Compte-Rendu administratif de cette année, c'est la réorganisation de l'École, opérée par les règlements du Conseil d'État du 14 mars 1856. Le but de cette mesure a été de compléter le programme d'enseignement et d'offrir par là aux élèves un ensemble de cours qui pût les préparer à toute vocation industrielle, ainsi qu'aux études scientifiques plus avancées de l'École Polytechnique fédérale. Trois cours nouveaux ont été institués, la Tenue des livres, l'Histoire naturelle, l'Économie politique. Un cours pratique de manipulations chimiques a été ajouté aux anciennes leçons de physique et de chimie. Enfin, on a également modifié la classification des cours, qui ont été répartis en quatre années d'études au lieu de trois.

Tout fait espérer que le succès couronnera cette réorganisation ; le chiffre des élèves réguliers et externes qui était de 157 en 1855 s'est élevé à 222 dès la réouverture des cours.

Ils sont répartis comme suit :

	Réguliers.	Externes.	École d'horlogerie.	Total général.
Cours préalable.	38	8	29	75
Division inférieure.	43	23	40	106
» moyenne.	10	16	1	27
» supérieure.	4	10		11
Total,	95	57	70	222

École de Gymnastique.

Le maître de cette École n'a qu'à se louer de l'aptitude et du bon vouloir des élèves.

M. Tétaz, qui a remplacé M. Voirier, démissionnaire, comme sous-maitre et concierge de l'École, remplit ses fonctions d'une manière satisfaisante.

Voici le tableau des élèves qui ont fréquenté l'École pendant la dite année 1856.

1^{er} Semestre.

Enseignement secondaire.	{	Garçons	114
		Demoiselles	75
Id. primaire...	{	Garçons	35
		Demoiselle	1
Écoles d'horlogerie	{	Garçons	55
		Demoiselles	24
Externes	{	Garçons	59
		Demoiselles	10
Société de gymnastique			96
Total,			469

2^d Semestre.

Enseignement secondaire.	{	Garçons	119
		Demoiselles	73
<i>Id.</i> primaire . .	{	Garçons	32
		Demoiselles	3
Écoles d'horlogerie	{	Garçons	62
		Demoiselles	21
Externes	{	Garçons	48
		Demoiselles	7
Société de gymnastique			117
		Total,	482

Ecoles des Beaux-Arts.

CLASSE DES DEMOISELLES.

De même que les années précédentes, les ouvrages de concours soumis au Jury ont présenté un ensemble remarquable de propreté et de talent. Par diverses circonstances inattendues, le concours d'après la bosse a fait défaut cette année.

Nous recommandons aux élèves avancées, de ne pas négliger cette étude, car c'est à ce point seulement qu'elles peuvent apprendre à connaître les moyens de vaincre les difficultés de l'art du dessin.

La discipline dans la classe est sans reproche, il n'y a que la régularité qui a de la peine à s'établir, et nous remarquons qu'un certain nombre d'élèves manquent les leçons sous les prétextes les plus futiles.

ÉCOLE DU MODELAGE.

Cette École n'a pas été fréquentée cette année par un bien grand nombre d'élèves : 15 seulement ont pris part aux concours ; leurs ouvrages ont été en général assez soignés et quelques-uns d'entre eux se sont particulièrement distingués.

Le Jury regrette de n'avoir trouvé que fort peu d'élèves au premier degré.

On semble abandonner de plus en plus l'étude du Modelage, ou tout au moins les jeunes gens qui l'entreprennent, se croient dispensés de la continuer après la première année ; delà vient, la faiblesse relative des concours.

Cette circonstance est d'autant plus fâcheuse que c'est la partie de l'enseignement la plus utile et la plus importante à laquelle puisse s'appliquer un artiste ou un industriel.

CLASSE DE LA FIGURE.

Il y a eu cette année une amélioration notable dans cette classe ; nous en félicitons le professeur et ses élèves ; chacun a rivalisé de zèle et d'application, et les ouvrages de concours ont été justement appréciés par le Jury. Comme toujours aussi, quelques élèves se font remarquer par l'irrégularité, l'indiscipline et la lenteur au travail, heureusement que cette année, ils ont été en petit nombre.

CLASSE D'ARCHITECTURE ET D'ORNEMENT.

Il y a eu aussi dans cette classe relativement, un plus grand nombre d'élèves aux concours des degrés supérieurs que l'année dernière ; néanmoins, ce nombre est encore trop restreint selon notre désir, et nous aimerions voir

plus de persévérance de la part des jeunes gens à suivre cette étude jusqu'aux degrés supérieurs.

COURS DE GÉOMÉTRIE.

Le Cours de géométrie donné l'année par M. Dériaz, a été suivi assez généralement, cependant, plusieurs élèves autorisées par leurs parents se sont abstenues sous divers prétextes. Ce fait est d'autant plus regrettable que ces élèves ont perdu l'occasion de s'initier à une branche de l'art du dessin éminemment utile et surtout d'une application journalière, et nous sommes convaincus que ceux qui l'ont suivi régulièrement s'en félicitent aujourd'hui.

Il y a eu beaucoup de bonnes épreuves présentées à la Commission des écoles, mais le nombre en eût été double si tous les élèves eussent compris l'importance de cette étude.

En résumé, nous voyons que la discipline s'est améliorée dans les Écoles et que les progrès ont été satisfaisants, mais le point faible et sur lequel nous insistons le plus, c'est le peu de temps que les élèves restent dans les écoles, les $\frac{9}{10}$ à peu près abandonnent le dessin ou le modelage après une instruction ébauchée et ne connaissant du dessin que les premiers éléments. Cette tendance se développe au grand détriment des élèves, et nous voudrions que les parents comprissent mieux l'intérêt de leurs enfants en ne les privant pas des principaux éléments du succès de leur avenir.

CONCOURS DE 1856.

ÉCOLE DES DEMOISELLES.

Prix de bonnes notes et de progrès.

1 ^{ers} prix	}	Louise Albrech.
égau x.		Augustine Lagier.

2^{mes} prix { Louise Courier.
 égaux. { Anna Dunand.
 5^{me} prix. Laure Francastel.

Prix de bonnes notes.

Camille De Bay.
 Fanny Olivary.
 Jenny Velin.
 Louise Villerme.
 Amélie Lador.

ÉCOLE DE MODELAGE.

Prix de bonnes notes.

François Poggi.
 Alphonse Vallot.
 Victor Lamunière.
 Claude-Julien Montchal.
 Louis Dufaux.

ÉCOLE DE LA FIGURE.

Prix de bonnes notes et de progrès.

Trois prix égaux. { Louis-Henri Bosson.
 { Eugène Werner.
 { Émile Ancrenaz.

Prix de bonnes notes.

Trois prix égaux. { Auguste Brémont.
 { Jean-Étienne Dufour.
 { Louis Pautex.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE ET D'ORNEMENT.

Mention honorable de bonne conduite et de progrès.

Alfred-Auguste Junet.

André-Marcel Bourdillon.

Jacques-Élisée Goss.

Ces Élèves ayant remporté les prix de bonnes notes et de progrès ne peuvent pas y prendre part cette année.

Prix de bonnes notes et de progrès.

1 ^{er} prix	Martin Held.
Quatre prix égaux.	Jean Vailly.
	John Griot.
	David Chatelain.
	Louis-Henri Bosson.

Prix de bonnes notes.

Quatre prix égaux.	Louis-Henri Fauchère.
	J.-Frédéric Mooser.
	Benjamin Crivelli.
	Auguste Morganti.

ÉCOLE DES DEMOISELLES.

Tête d'enfant d'après la bosse.

Accessit. Emma Golay.

*Académies d'après la gravure.*1^{er} prix. Hortense Perron.

- 2^e prix. Louisa Basset.
 5^e » Anna Rudhardt.
 1^{re} conférente. Julie Berthoud.
 2^e » Marie Ninet.

Grandes têtes ombrées.

- 1^{er} prix. Augustine Lagier.
 2^e » Camille De Bay.
 5^e » Anna Rosa.
 Conférente. Angélique Porchat.

Petites têtes ombrées.

- 1^{er} prix. Marie Bonnet.
 1^e » Augustine Larchevêque.
 5^e » Laure Francastel.
 1^{re} conférente. Louise Arpin.
 2^e » Louise Courier.

Esquisses.

- 1^{er} prix. Louise Villerme.
 2^e » Françoise Clavel.
 5^e » Louise Olivary.
 Accessit. Isabelle Tissot.
 1^{re} conférente. Louise Lecoultre.
 2^e » Adrienne Castoldi.

ÉCOLE DE MODELAGE.

Académies.

Bas-relief représentant une danse de faunes.

- 1^{er} prix. Alexandre Vallot.
 2^e » François Poggi.

Académies, bas-relief. — Une femme drapée.

Accessit. Ernest Ducommun.
Conférent. Claude-Julien Montchal.

Ornement.

Frise de la porte du Batistère de Florence.

Prix. Henri Berthold.

Ornement. — Frise vénitienne.

Prix. Georges Bussat.

Fragment de frise.

1^{er} prix. Victor Lamunière.
Conférent. Benjamin Crivelli.

Tête d'enfant.

Accessit. Louis Dufaux.

ÉCOLE DE LA FIGURE.

Académies d'après la bosse. — Hercule.

1^{er} prix. François Poggi.
2^e » Jules Golay.
Conférent. Georges Castres.

Tête ronde bosse. — Vénus de Milo.

1^{er} prix et mention honorable: Pierre Pignolat.

*Tête bas-relief.*1^{er} prix. Julien Montchal.*Académies d'après la gravure. — Fils de Niobé.*1^{er} prix. Adrien Chevalier.2^{me} prix égaux. { Eugène Werner.
Jules Badel.3^{me} » Louis Schlatter.1^{er} conférent. Eugène Gros.2^{me} » Henri Bosson.

Mention honorable. Charles Veillard.

*Grandes têtes ombrées.*1^{er} prix. Jules Gaudin.2^{me} prix égaux. { Ernest Ducommun.
Joseph Cheneval.

Conférent. Louis Sonnex.

*Petites têtes ombrées.*1^{er} prix. François Dunant.2^{me} » Henri Berthold.3^{me} » Jules Plissonnier.1^{er} conférent. Samuel Cless.2^{me} » François Cless.*Petites têtes. — Demi-ombre.*1^{er} prix. François Dimier.

- 2^{me} » Louis Pautex.
 5^{me} » Gottlieb Muster.
 Accessit. Jules Gauthier.
 1^{er} conférent. Julien Grasset.
 2^{me} » Fritz Cave.
 3^{me} » Joseph Gerdil.
 Mention très-honorable. Marc Buisson.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE ET D'ORNEMENTS.

Architecture. Dessin au lavis. — Une maison vue en coupe sur une cour.

- 1^{er} prix. Benjamin Crivelli.
 Accessit. Jean Frédéric Mooser.

Étude au lavis. — Une porte de la tour des vents à Athènes

- 2^{mes} prix égaux. { John Griot.
 { Jean Vailly.
 Conférent. Auguste Morganti.

Ornement. — Dessin d'après le plâtre.

- 1^{er} prix. Alexandre Vallot.
 2^{mes} prix égaux. { Alfred-Auguste Junet.
 { Jules-Élisée Goss.
 Conférent. André Bourdillon.

Ornement. — D'après la gravure, dit grandes ombres.

- Accessits égaux. { Louis-Henri Bosson.
 { Alfred Ellès.

Ornement. (Petites ombres.)

	1 ^{er} prix.	Henri Pollen.
	2 ^{me} »	David Chatelain.
Accessits égaux.	{	Louis Pautex.
		Louis-Albert Fauchère.
Conférent.		François-Louis Mégevant.

Esquisses.

	1 ^{er} prix.	Jean Chauffat
	2 ^{me} »	Philippe-Édouard Endé.
Accessité gaux.	{	Claude Mazziano.
		Joseph Druz.
Conférents.	{	Christian Marcou.
		Louis Lacombe.

Dessin au trait.

	1 ^{er} prix.	Jean Gros.
	2 ^{me} »	Jacques Tivolet.
	1 ^{er} Accessit.	Jean-Marie Gayard.
	2 ^{me} »	Ami-Louis Babelay.
	1 ^{er} conférent.	Gabriel Didelle.
	2 ^{me} »	Charles Cordey.

Musée académique.*Anatomie comparée.*

M. Raisin, avocat, a donné un chamois monstrueux.

M. F.-J. *Pictet*, professeur, une tête osseuse de singe (*Cebus albifrons*).

Il a été préparé les squelettes de deux gros becs exotiques.

Zoologie.

La collection des poissons dans l'alcool a été revue en entier et placée dans un local où elle souffrira moins des variations de la température. — Il a été dressé un catalogue des insectes orthoptères. — Vingt-cinq nouveaux tiroirs ont été ajoutés à ceux de la collection des mollusques, qui, malgré cette augmentation de place, se trouve fort à l'étroit. — Un meuble de vingt-six tiroirs, posé dans la salle des vertébrés fossiles, contient les poissons fossiles qui ont été classés.

Le Musée a reçu un nombre considérable d'animaux de tous les ordres, provenant du voyage de M. Henri de Saussure au Mexique, sur lequel il sera fait un rapport détaillé l'année prochaine.

Animaux vertébrés.

Dons. — M. Gabriel *Cramer* a donné 39 oiseaux exotiques, dont 8 ont été mis aux doubles, et les autres sont entrés dans la collection.

M. *Janin*, ancien conseiller d'État, un cormoran tué sur le lac de Genève.

M. *Roget-de Bossi*, une glaréole à collier et un goëland à pieds jaunes, tués sur le lac.

M. *Vignier*, notaire, deux œufs de perroquet.

M. Henri De *Saussure*, une variété du merle à plastron.

M. A. de Morlot, de Berne, une tortue de la mollasse de Lausanne (Cistudo Morloti).

M. Pictet, professeur, une chauve-souris de Laponie, et deux des environs de Genève. — Un anomalure; un thylacyne; un fennec; un moule de la tête du Gorille.

M. Mayor, professeur, plusieurs pièces de vertébré fossiles du mont de la Molière, et des environs de Lausanne et de Genève.

M. A. Humbert, 17 oiseaux d'Europe.

M. Ed. Claparède, quelques reptiles des environs de Berlin.

M. P. de Loriol, quelques poissons de la Moselle.

M^{lle} L. Bel, un singe manquant au Musée (Ateles melanochir).

Il a été acheté de MM. Verraux frères, 21 oiseaux exotiques et un éricule.

Invertébrés.

DONS. — M. Pictet, professeur, 115 espèces de l'Oxfordien des Ardennes; quelques beaux échantillons de rudistes; une série de fossiles des cantons de St-Gall et d'Appenzell.

M. le docteur Brot, quelques espèces de coquilles vivantes.

M. Ducret, un polypier fossile du Salève, et une espèce vivante de Cone.

M. G. Lunel, quelques mollusques du Midi de la France et de la Méditerranée.

M. Mayor, professeur, la collection de vers intestinaux, formée par M. Mayor père.

Il a été acheté de Verreaux frères, 107 espèces de coquilles vivantes; de Edmüller, à Berlin, 4 espèces de

coquilles; de Krantz, à Bonn, une série de fossiles de Haldem, Faxoe et Essen.

Le Musée a reçu, par voie d'échange, une nombreuse série de fossiles du Jura. — Des doublets de papillons provenant de la collection que M. Lhuillier avait donnée au Musée, ont été échangés contre 4 oiseaux, 35 papillons et 40 coléoptères.

Géologie.

Le classement des terrains jurassiques et crétacés a été terminé, et celui des terrains tertiaires commencé. 606 planchettes de fossiles ont été écrites et collées. Il a été acheté pour 200 francs de fossiles.

M. Rod. Blanchet a donné quelques végétaux fossiles de la mollasse de Lausanne.

M. Fol, étudiant au Polytechnicum, a donné une belle série de végétaux fossiles du canton de Zurich.

Collection de minéralogie.

Aucune allocation spéciale n'étant attribuée à cette collection, il n'y a pas eu d'achat. Elle n'a eu cette année aucun don à enregistrer.

Laboratoire de chimie.

Une somme de 83 fr. 87 c. a été consacrée à l'achat de divers objets en caoutchouc dont l'usage est de plus en plus important dans les laboratoires, tels que ballons, tuyaux, couvercles à tubulures, etc.

Le laboratoire a acquis de plus, pour le prix de 99 fr., quelques instruments en platine.

Cabinet de physique et de mécanique.

Il n'y a aucune circonstance spéciale à mentionner cette année relativement au Cabinet.

L'allocation ordinaire a été consacrée à l'acquisition, dans des conditions favorables, d'une lunette Steinheil (à Munich). L'objectif achromatique a deux pouces d'ouverture nette; il est de construction particulière et fabriqué avec les verres de M. Daguet, de Soleure, les meilleurs connus. Cette lunette est accompagnée de trois oculaires, un de jour et deux de nuit représentant les constructions de Dolland et d'Euler.

Le petit excédant a été utilisé pour acheter du mercure dont la provision s'épuise assez vite dans l'amalgame des piles et la construction de divers appareils.

La collection s'est enrichie de quelques appareils destinés à la reproduction des phénomènes récemment découverts, telles que verres d'urane, et pièces de polyorama.

Numismatique.

Pendant l'année 1856, le Musée a reçu six médailles dont une argent et cinq en bronze, il a reçu en outre deux monnaies d'argent et seize en cuivre ou billon, les donateurs sont : La Société d'histoire. La Chancellerie. MM. Pictet professeur. F. Soret. Prevost Martin. Auguste Turretini et Albert Turretini. C. Le Fort, etc. Il a acheté trois monnaies d'or et un médaillon de Henri IV.

Jardin botanique.

La marche de l'Administration du Jardin botanique a été l'été dernier la même que dans les années précédentes. Nos correspondances accoutumées avec les principaux Jardins botaniques de l'Europe nous ont fourni par échange de quoi suffire à l'entretien de la partie scientifique du Jardin, de manière à pouvoir toujours présenter à l'étude, autant que possible, des représentants des genres et des familles; il s'est enrichi cette année de plusieurs espèces rares, comme le témoigne notre catalogue des graines qui s'imprime en ce moment. Nous avons aussi reçu de quelques amateurs, plusieurs espèces intéressantes, mais c'est surtout à M. Ed. Boissier que nous devons toujours nos meilleures acquisitions: il nous a donné plusieurs espèces rares de serre chaudes, entre autre le *Dracontium pertusum*, plante remarquable par l'ampleur et la singularité de ses feuilles perforées, et beaucoup de plantes de pleine terre provenant de son jardin de Valeyres.

Notre collection de plantes des Alpes s'est enrichie d'un bon nombre d'espèces rapportées de nos montagnes et des Alpes. Cette collection est toujours visitée par de nombreux amateurs, le goût des plantes des Alpes commence à se répandre dans les jardins, et plusieurs personnes ont demandé des fragments ou éclats de ces plantes pour orner des rocailles.

La collection d'arbres et d'arbustes provenant des pépinières de Chambéry, qui a été plantée au printemps dernier a bien réussi, sauf deux ou trois espèces qui ont péri et qui seront remplacées par l'établissement qui les a fournis.

Il a été fait environ 450 étiquettes neuves, en fer, pour remplacer celles qui étaient détruites par la rouille et tout à fait hors de service, nous avons aussi fait quelques centaines de petites étiquettes en zinc, pour remplacer celles de bois. Il a été fait dans l'ancien carré des doubles un essai comparatif avec un nouvel engrais, mais cet essai n'a pas produit de résultat appréciable.

Le nombre des journées d'ouvriers a dépassé le chiffre des années précédentes, ce qui doit être attribué à l'état de santé du premier jardinier, qui ne lui permettait pas de s'occuper de travaux de plein air, et aussi à l'entretien des massifs de fleurs d'ornement, qui nécessitent un surcroît de travail, mais ces derniers ont fort bien réussi cette année, et, en présentant en masse certaines espèces nouvellement introduites, ils contribuent puissamment à l'ornement du jardin, et à répandre le goût des fleurs dans le public.

La Bibliothèque du Jardin s'est abonnée à la Flore des serres et jardins de l'Europe, publiée à Gand, par M. Van Houtte, ouvrage précieux pour ses belles planches et les utiles documents de botanique et d'horticulture qu'il contient, elle a aussi acquis le vol. 14^{me} du Prodrômus de De Candolle, qui vient de paraître.

Le chiffre des bons délivrés cette année paraît moindre que dans les précédentes, cela tient à l'époque de notre Compte-Rendu qui ne se donne ordinairement qu'au printemps. Il a été délivré une trentaine de bons pour boutures ou éclats de plantes d'ornement, et une quinzaine d'autres pour échantillons d'études, et des fleurs à dessiner.

Bibliothèque publique.

Pendant une maladie de deux mois de M. Privat, la place de bibliothécaire a été occupée par M. le pasteur Dufour.

Malgré le vif désir qu'éprouvait l'Administration, il n'a pas été possible d'augmenter le nombre d'heures consacrées à la distribution des livres pour la lecture à domicile.

Les changements qui ont eu lieu dans le personnel des employés, a été le principal obstacle à cette extension de service.

Il a été publié en mai une seconde édition augmentée du catalogue de la Bibliothèque circulante : elle a été livrée en vente au public.

Moyennant un arrangement avec le Conseil Administratif, la Société de physique et d'histoire naturelle a continué à verser à la Bibliothèque les ouvrages qu'elle reçoit des Sociétés savantes avec lesquelles elle est en rapport.

Pendant les fêtes du Concert helvétique, la Bibliothèque ouverte au public a compté 2,688 visiteurs.

Le nombre des livres confiés à domicile a été de 15,340 volumes.

Celui des lecteurs de la salle de consultation, de 2,989 ca 267 séances.

Celui des étudiants, de 455.

Celui des étrangers en visite, de 454.

Quoique restreinte dans son budget, la Bibliothèque s'est augmentée de 1,074 articles, 573 volumes et 537 brochures.

Outre les publications périodiques que l'établissement

reçoit par abonnement, comme : Annales archéologiques. — Journal de l'imprimerie. — Journal des économistes. — Athenæum français, maintenant Revue contemporaine. — L'Athenæum. — Revues diverses, etc., etc., la Bibliothèque s'enrichit de la continuation des livraisons du Corpus inscriptionum græcarum. — Des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Du Pertz monumenta Germaniæ historica. — Du Corpus reformationum. — De l'Anatomie pathologique de Lébert, etc.

Parmi les acquisitions dans les sciences et dans les lettres, on peut mentionner la belle édition de l'Enéide de Virgile d'Annibal Caro. — L'histoire de France, par Henri Martin. — Des études sur le Péloponèse de Beulé. — Des derniers volumes de Grote history of Greece. — Du Bouillet, Dictionnaire des sciences. — Du XXI^e vol. du Recueil des historiens des Gaules. — Du XXIII^e vol. de l'Histoire littéraire de France. — De Guillebaud, architecture du v^e au xvi^e siècle. — Des petits Géographes grecs. — De Brongniart, des Arts céramiques. — De Brigenis philosophimena (attribué à St-Hippolyte). — Une édition complète de Muller, etc. — Histoire suisse de Schiller, de Thierry, d'Attila, de Haag. — La France protestante, etc., etc.

La Bibliothèque a acquis des livres en sanscrit, persan, arabe et autres langues orientales qui provenaient du célèbre professeur Chezy.

La Bibliothèque a reçu :

Du Gouvernement français, 5 vol. des Documents inédits sur l'Histoire de France, et 2 vol. des Brevets d'invention.

De Smithonian Institution, 4 vol.

De l'Académie, 9 vol. et 27 brochures.

De la Société des publications religieuses, 9 vol.

De M. Didier H., un beau portrait à l'huile de feu M. J. Humbert.

De M^{me} Mallet Plantamour, le portrait photographié de feu M. Ed. Mallet.

Sur une demande provoquée par le Bibliothécaire et par l'heureuse entremise de M. le prof. Chenevière auprès de M. Mussard, à St-Pétersbourg, ce dernier, citoyen genevois, a envoyé à la Bibliothèque le bel ouvrage de l'Ermitage en deux volumes, qui contiennent les gravures des chefs-d'œuvre de peinture des grands maîtres que renferme cette galerie impériale.

Par un sentiment non moins flatteur d'intérêt pour notre Bibliothèque, M. Gilles, bibliothécaire de S. M. l'Empereur de Russie, nous a gratifié d'un des 200 exemplaires du magnifique ouvrage des antiquités du Bosphore Cimmérien, composé de 3 vol. in-fol. avec reliure de luxe.

Les autres donateurs ont été MM. Barry, rég., 31 vol. et 3 broch.; — Picot, prof., 17 vol. et quelques cartes géographiques. — Rilliet-De Candolle, 15 vol. — Le Fort-Mestrezat, 8 vol. et 3 broch. — Blavignac, 5 vol. — Th. Cramer, 3 vol. — Ed. Mallet, 3 vol. et 2 broch. — Bétant, prof., 2 vol., une broch. et une lettre man. — Marignan, prof., 2 vol. — Le Fort fils, 2 vol. — A. Carteret, 2 vol. — Raisin, une lettre man.

M. Doré nous a offert son ouvrage de chimie élémentaire, 2 vol.

M. Le Boys des Guays, un exemplaire de sa traduction des ouvrages de Swedenborg.

M. de Chabrier, son édition de La Romiguière, 2 vol.

MM. Chastel, prof.; Garilli; Rognon, d'un volume de leurs ouvrages; et MM. Langlois; Blanc; Michel St-Martin; Robertson, d'une brochure publiée par ces auteurs.

